Bibliothèque et Archives Canada
Library and Archives Canada

États des résultats prospectifs de

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

Pour les exercices se terminant
le 31 mars 2014 et le 31 mars 2015

Canada

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

État des résultats prospectifs (non audité)
Pour l'exercice se terminant le 31 mars
(en milliers de dollars)

	Résultats estimatifs 2013-2014		Résultats prévus 2014-2015	
Charges				
Élaboration d'instruments de réglementation et d'outils en tenue de documents	3 706	$	4 339	$
Collaboration à la gestion des documents gouvernementaux	20 838		19 726	
Documentation de la société canadienne	17 815		17 090	
Intendance du patrimoine documentaire	39 213		50 703	
Accès au patrimoine documentaire	35 452		34 887	
Services internes	25 974		23 686	
Total des charges	**142 998**		**150 431**	
Revenus				
Ventes de marchandises et de produits d'information	230		220	
Gain sur l'aliénation d'actifs non financiers	130		125	
Revenus divers	75		75	
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(70)		(70)	
Total des revenus	**365**		**350**	
Coût de fonctionnement net	**142 633**	**$**	**150 081**	**$**

Les notes complémentaires font partie intégrante de l'état des résultats prospectifs.

Hervé Déry
Bibliothécaire et archiviste du Canada par intérim
Gatineau (Québec)
Le 21 février 2014

Isabelle Niquette, CGA
Dirigeant principal des finances par intérim
Gatineau (Québec)
Le février 2014

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

Notes complémentaires à l'état des résultats prospectifs (non auditées)
Pour l'exercice se terminant le 31 mars

1. Mandat et objectifs

Bibliothèque et Archives Canada (BAC) est une institution gouvernementale qui a été établie le 21 mai 2004 à la suite de la fusion de la Bibliothèque nationale du Canada et des Archives nationales du Canada. Le rôle de BAC a été officialisé par la *Loi constituant Bibliothèque et Archives du Canada* de 2004, qui assigne un pouvoir discrétionnaire au Bibliothécaire et archiviste du Canada en vue de la réalisation de la mission de BAC. Sous cette loi, aucun document sous le contrôle du gouvernement ou d'un établissement ministériel ne peut être détruit sans l'autorisation préalable du Bibliothécaire et archiviste du Canada. Les documents qui, de l'avis du Bibliothécaire et archiviste du Canada, présentent un intérêt historique ou archivistique devront être transférés sous sa responsabilité et son contrôle.

BAC est considéré comme un organisme faisant parti de l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et faisant rapport au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien. Les pouvoirs de BAC consistent à :

- préserver le patrimoine documentaire du Canada pour les générations actuelles et futures;
- être une source de savoir permanent accessible à tous, qui contribue à l'épanouissement culturel, social et économique de la société libre et démocratique que constitue le Canada;
- faciliter au Canada la concertation des divers milieux intéressés à l'acquisition, à la préservation et à la diffusion du savoir;
- être la mémoire permanente de l'administration fédérale et de ses institutions.

2. Méthodes et hypothèses importantes

L'état des résultats prospectifs a été établi en fonction des priorités du gouvernement et des plans de BAC qui sont décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités.

Les renseignements présentés dans les résultats estimatifs de l'exercice 2013-2014 sont fondés sur les résultats réels en date du 31 décembre 2013 et sur les prévisions pour le reste de l'exercice. Des prévisions des résultats prévus ont été faites pour l'exercice 2014-2015.

Les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions sont les suivantes :

(a) Les activités de BAC resteront, pour l'essentiel, pareilles à celle de l'exercice précédent.
(b) Les charges et les revenus, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont basés sur l'expérience acquise. L'évolution générale historique devrait se poursuivre.

Ces hypothèses ont été adoptées en janvier 2014.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

Notes complémentaires à l'état des résultats prospectifs (non auditées)
Pour l'exercice se terminant le 31 mars

3. Variation et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2013-2014 et pour 2014-2015, les résultats réels des deux exercices risquent de varier par rapport aux prévisions financières présentées, et l'écart pourrait être important.

Lors de la préparation de l'état des résultats prospectifs, BAC a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Les estimations et les hypothèses sont évaluées de façon continue et sont fondées sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre l'état des résultats prospectif et l'état des résultats historique sont, entre autres :

(a) Le moment et le montant des acquisitions et des aliénations d'immobilisations qui peuvent influer sur les gains ou les pertes et les charges d'amortissement.
(b) La mise en œuvre de nouvelles conventions collectives.
(c) La conjoncture économique qui peut avoir un effet à la fois sur le montant des revenus gagnés et sur celui du recouvrement des comptes à recevoir.
(d) Les modifications supplémentaires au budget de fonctionnement en raison de nouvelles initiatives ou de rajustements techniques mis en œuvre plus tard au courant de l'exercice.

Une fois que le Rapport sur les plans et les priorités sera présenté, BAC ne fera pas de mise à jour des prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux ressources financières dans les budgets supplémentaires des dépenses. Les écarts seront expliqués dans le Rapport ministériel sur le rendement.

4. Sommaire des principales conventions comptables

L'état des résultats prospectifs a été préparé en conformité avec les conventions comptables du gouvernement entrées en vigueur pour l'exercice financier 2013-2014, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence notable par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires
BAC est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à BAC ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus, étant donné que les autorisations sont fondées dans une large mesure sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 5 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

Notes complémentaires à l'état des résultats prospectifs (non auditées)
Pour l'exercice se terminant le 31 mars

(b) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les charges de fonctionnement du gouvernement sont constatées lorsque les biens sont reçus ou que les services sont rendus, y compris les services fournis gratuitement pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités d'accident du travail, qui sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires ainsi que les indemnités de cessation d'emploi sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les paiements de transfert sont passés en charges dès que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou qu'il a rempli les conditions de l'accord de transfert ou, dans le cas d'opérations qui ne font pas partie d'un programme existant, dès que le gouvernement annonce une décision d'effectuer un transfert ponctuel, pour autant que la loi habilitante ou l'autorisation de paiement soit approuvée par le Parlement avant l'achèvement de l'état financier. Les paiements de transfert qui deviennent remboursables lors de l'entrée en vigueur de conditions spécifiées dans l'accord de contribution sont comptabilisés en réduction des charges de transfert et comme montant à recevoir.

Les charges incluent des provisions qui tiennent compte de changements dans la valeur d'actifs. Cela comprend des provisions pour créances douteuses et les passifs éventuels et les passifs environnementaux, dans la mesure où l'événement futur est susceptible de se produire et où une estimation raisonnable des répercussions peut être établie.

Les charges incluent également l'amortissement des immobilisations corporelles, qui sont capitalisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'actif.

(c) Revenus

Les revenus sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

i) Les ventes de marchandises et de produit d'information sont des revenus provenant de droits réglementaires et sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.

ii) Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins précises sont comptabilisés à leur réception comme revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

iii) Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits qui ont générés les revenus surviennent.

iv) Les revenus non disponibles ne peuvent servir à acquitter les passifs de BAC. Bien que l'on s'attende à ce que l'administrateur général maintienne le contrôle comptable, il n'a pas autorité pour disposer des revenus non disponibles. Par conséquent, les revenus non disponibles sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

(d) Collections
Les éléments de la collection de BAC sont comptabilisés à la dépense au cours de l'exercice où ils sont acquis.

5. Autorisations parlementaires

BAC est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La formule de comptabilisation des autorisations consenties à l'institution ne correspond pas à celle des rapports financiers établis selon les principes comptables généralement reconnus, étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Les postes comptabilisés dans l'état des résultats prospectif d'un exercice donné peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires approuvés au cours d'un exercice précédent, de l'exercice en cours ou d'exercices futurs. Par conséquent, les résultats de fonctionnement nets de BAC diffèrent suivant qu'ils sont calculés selon les principes du financement public ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires utilisées prévues	**Résultats estimatifs 2013-2014**	**Résultats prévus 2014-2015**
	(en milliers de dollars)	
Coût de fonctionnement net	**142 633 $**	**150 081 $**
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères gouvernementaux	(49 958)	(47 905)
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 904)	(3 343)
Diminution (augmentation) de l'obligation au titre des prestations de cessation d'emploi	853	-
Diminution des avantages sociaux futurs	2 829	558
Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	75	25
Remboursement de charges des exercices antérieurs	266	55
Revenu non disponible pour dépenser	130	125
Total des postes qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations	(48 709)	(50 485)
Rajustements pour les postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	4 781	2 250
Total des postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations	4 781	2 250
Autorisations utilisées prévues	**98 705 $**	**101 846 $**

Les autorisations utilisées prévues de 101,8 M$ pour 2014-2015 diffèrent des autorisations prévues de 95,9 M$ présentées dans le Rapport des plans et des priorités 2014-2015. La différence de 5,9 M$ s'explique par le fait que les autorisations totales prévues de l'état des résultats prospectifs comprennent une prévision de 1,3 M$ pour les dépenses admissibles en matière de rémunération, de 4,4 M$ pour le report de fonds du budget de fonctionnement de 2013-2014 à 2014-2015 et de 0,2 M$ pour les conventions collectives.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

Notes complémentaires à l'état des résultats prospectifs (non auditées)
Pour l'exercice se terminant le 31 mars

(b) Autorisations disponibles et utilisées prévues	**Résultats estimatifs 2013-2014**		**Résultats prévus 2014-2015**	
	(en milliers de dollars)			
Crédit 55 – Dépenses de fonctionnement	90 504	$	91 117	$
Crédit 60 – Dépenses en capital	3 949		1 050	
Montants législatifs	10 894		9 679	
Autorisations disponibles prévues	105 347		101 846	
Ressources inutilisées prévues (p. ex. fonctionnement, affectations bloquées)	(6 642)		-	
Autorisations utilisées prévues	**98 705**	**$**	**101 846**	**$**

Les autorisations utilisées prévues de 101,8 M$ pour 2014-2015 diffèrent des autorisations prévues de 95,9 M$ présentées dans le Rapport des plans et des priorités 2014-2015. La différence de 5,9 M$ s'explique par le fait que les autorisations totales prévues de l'état des résultats prospectifs comprennent une prévision de 1,3 M$ pour les dépenses admissibles en matière de rémunération, de 4,4 M$ pour le report de fonds du budget de fonctionnement de 2013-2014 à 2014-2015 et de 0,2 M$ pour les conventions collectives.